

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e)

Autorise la direction à faire soigner mon (mes) enfant(s), à prendre toutes les mesures d'urgence (appel des services de secours et appel des parents grâce aux renseignements obligatoires portés sur la fiche sanitaire) et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin.

M'engage à payer les frais médicaux.

Certifie que mon enfant est à jour de tous les vaccins réglementaires (joindre les photocopies).

Déclare que mon enfant n'a pas de problème de santé incompatible avec la pratique d'activités sportives et la vie collectivité.

Autorise la direction et les animateurs à filmer ou faire des photos de mon (mes) enfant(s) et les diffuser lors du séjour, dans le respect des droits à l'image.

Autorise mon (mes) enfant(s) à participer aux sorties et à prendre un véhicule de transport en commun.

Délègue :

Au cas où je ne pourrais venir chercher mon (mes) enfant(s), j'autorise Madame, Monsieur
.....
à prendre mon (mes) enfant(s).

Tél. : Port :

Quelques articles du règlement de l'accueil de loisirs

La communauté de communes prend en charge les goûters et les repas des enfants.

- ❖ Les parents sont civilement responsables de toute détérioration matérielle volontaire.
- ❖ L'organisation des journées et des camps peut être modifiée selon les conditions climatiques, ou d'un désistement d'un prestataire.
- ❖ Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription devra être signalée à la directrice de l'accueil.
- ❖ Prévoir une tenue de rechange (surtout pour les plus jeunes).
- ❖ L'équipe d'encadrement (directrices et animateurs) ne peut en aucun cas donner un médicament par voie orale ou inhalée.
Exception faite sur présentation et explication de l'ordonnance médicale :
 - Remettre **en main propre à l'équipe d'encadrement** une copie lisible de l'ordonnance établie par le médecin de famille,
 - Fournir dans une trousse fermée au nom et prénom de l'enfant, les médicaments dans leurs emballages d'origine avec également le nom et le prénom de l'enfant,
 - Déposer une autorisation écrite des parents ou du tuteur légal permettant à l'animateur d'administrer les médicaments.**Il est interdit d'apporter des médicaments, autres que ceux prescrits sur l'ordonnance ou sur le PAI.**

❖ **INSCRIPTION DE 2 JOURS MINIMUM PAR SEMAINE**

❖ **Toutes absences non justifiées par un certificat médical, donné au moment du centre, seront facturées.**

Le recrutement des animateurs et la commande des denrées pour les repas doivent être effectués bien avant le début du séjour.

Merci de votre compréhension.

Signature :

**BULLETIN D'INSCRIPTION
DU 07 JUILLET au 01 AOUT ET
DU 25 au 29 AOUT 2025**

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

NOM : **Prénom :**

Adresse :

N° de téléphone : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ **Port. :** ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Mail :

Adresse et Tél (Travail M.) :

Adresse et Tél (Travail Mme) :

NOM DE L'ASSURE SOCIAL :

N° Allocataire CAF : **Quotient Familial**

N° Allocataire MSA : **Quotient Familial**

Autres Régimes :

INSCRIT SON (SES) ENFANT(S) :

NOM : **Prénom :** **Né le :** ___ / ___ / ___

NOM : **Prénom :** **Né le :** ___ / ___ / ___

NOM : **Prénom :** **Né le :** ___ / ___ / ___

NOM : **Prénom :** **Né le :** ___ / ___ / ___

**INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS
LE MARDI 27 MAI 2025 - DERNIER DELAI**

Le planning des sorties vous sera remis par mail après l'inscription ainsi que le projet pédagogique.
Pour les semaines **au centre** : INSCRIPTION 2 JOURS MINIMUM PAR SEMAINE

Cochez les jours d'inscription

Du 07 au 11 juillet 2024 « Voyage dans le temps »	Prénom de l'enfant	- 6 ans	+ 6 ans	Lundi 7 juillet	Mardi 8 juillet	Mercredi 9 juillet	Jeudi 10 juillet	Vendredi 11 juillet

Du 15 au 18 juillet 2025 « Décollage immédiat ! »	Prénom de l'enfant	- 6 ans	+ 6 ans	FERIE	Mardi 15 juillet	Mercredi 16 juillet	Jeudi 17 juillet	Vendredi 18 juillet

Du 21 au 25 juillet 2025 « A toi de jouer ! »	Prénom de l'enfant	- 6 ans	+ 6 ans	Lundi 21 juillet	Mardi 22 juillet	Mercredi 23 juillet	Jeudi 24 juillet	Vendredi 25 juillet

Du 28 juillet au 01 août 2025 « A l'abordage ! »	Prénom de l'enfant	- 6 ans	+ 6 ans	Lundi 28 juillet	Mardi 29 juillet	Mercredi 30 juillet	Jeudi 31 juillet	Vendredi 01 août

Du 25 au 29 août 2025 "Nature Aventure"	Prénom de l'enfant	- 6 ans	+ 6 ans	Lun 26 août	Mar 27 août	Merc 28 août	Jeu 29 août	Vend 30 août

**INSCRIPTION CAMP
LE MARDI 27 MAI 2025 – DERNIER DELAI**

**Défiplanet à Dienné
pour les enfants de CE1, CE2, CM1, CM2**

du 7 au 11 juillet 2025 (16 places maximum)

et

du 21 au 25 juillet 2025 (16 places maximum)

Nuits sous tentes, Accrobranche, Mission Areka, Disc Golf, Mini-Golf, veillée...

**Défiplanet à Dienné
pour les enfants de GS / CP (avoir 6 ans lors du camp)**

du 15 au 18 juillet 2025 (16 places maximum)

Nuits sous les tentes, Accrobranche, baignade, jeux, veillée...

Pour les camps suivants * :

NOM - PRENOM	AGE	Défiplanet (Dienné) Pour les 9 – 11 ans Du 07/07 au 11/07	Défiplanet (Dienné) Pour les 6-8 ans Du 15/07 au 18/07	Défiplanet (Dienné) Pour les 9 – 11 ans Du 21/07 au 25/07

* Cocher le camp où vous désirez inscrire votre(s) enfant(s).

Pour tous les camps :

- Les enfants seront accueillis le Lundi entre 7h30 et 9h00 à l’Ombrelle : le départ en bus aura lieu à 13h30.
Cette matinée sur le centre, permettra aux enfants et aux animateurs de préparer leurs vacances ensemble et sera un moment d’échange sur le programme et la vie quotidienne en séjour.
Le retour du séjour est prévu pour 17h00 le vendredi.
- Un projet pédagogique et une liste pour la valise vous seront transmis par mail
- Pour les traitements médicaux se référer au document « Autorisation parentale »

 Remettre les traitements en main propre à l’animateur responsable sanitaire du séjour ou à la direction.